

241**DQ81**

Par télécopieur et par courrier : 418 528-0690

Projet d'implantation du terminal méthanier
Rabaska et des infrastructures connexes**Lévis****6211-04-004**

Québec, le 22 février 2007

Monsieur Gaétan Demers
Secteur énergétique
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A-401
Québec (Québec) G1H 6R1

Objet : Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique, des questions écrites provenant de différentes clientèles ont été transmises à la commission d'examen conjoint, chargée de l'étude de ce dossier. Ces demandes ont été examinées et sont également disponibles pour la consultation en ligne sur le site du BAPE.

La commission d'examen conjoint désire soumettre à votre instance la présente demande relevant de son expertise et compétence.

QUES227. En référence au document DB93, provenant de M. Sylvain St-Laurent du MRNF

Est-ce que les plantations situées sur le site du terminal méthanier projeté de Rabaska sont considérées comme étant des peuplements forestiers répondant au critère de productivité, c-à-d capables de produire au moins 30 m³/ha sur une période d'au plus de 120 ans?

Si la réponse est oui, est-ce que ces plantations devraient être incluses dans les superficies déboisées pour l'éventuelle implantation des installations terrestres du terminal?

Une réponse rapide de votre part serait grandement appréciée.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Josée Primeau
Coordonnatrice du secrétariat de la commission